

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 19/391 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION DEMANDANT  
UN RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE  
DU PLAN PRECARITE**

**SEANCE DU 25 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 octobre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Pierre-José FILIPPETTI  
M. Jean-Louis DELPOUX à M. Francis GIUDICI  
Mme Santa DUVAL à M. Xavier LACOMBE  
M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Paul LEONETTI à M. François BENEDETTI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI  
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par Mme Marie SIMEONI au nom du groupe « Corsica Libera »,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

### ARTICLE PREMIER :

**ADOPTE** la motion dont la teneur suit :

« **VU** la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

**VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,

**VU** la résolution solennelle du 22 février 2019, adoptée par l'Assemblée de Corse issue de la conférence sociale,

**CONSIDERANT** que le vote de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a institué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la collectivité unique de Corse avec de nouvelles compétences héritées des conseils départementaux,

**CONSIDERANT** que le plan de lutte contre la précarité adopté par l'Assemblée de Corse constitue la stratégie en Corse en matière de lutte contre la précarité,

**CONSIDERANT** que la précarité s'aggrave au sein de la population corse,

**CONSIDERANT** que près d'un tiers de la population corse est en difficulté de mobilité,

**CONSIDERANT** que ces difficultés de mobilité aggravent les situations de pauvreté et freinent l'insertion et l'accès à l'emploi,

**CONSIDERANT** que les zones rurales sont plus impactées par les besoins en mobilité du fait de leur éloignement des pôles de centralité,

**CONSIDERANT** le manque d'infrastructures et de transport alternatif à la voiture qui freine la mobilité et engendre un coût supplémentaire pour les personnes en situation de précarité,

**CONSIDERANT** que la mobilité constitue un enjeu majeur au confluent des politiques écologiques et sociales tant l'objectif de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> doit impérativement et systématiquement s'accompagner de solutions alternatives au monopole de la voiture dans les transports, notamment dans les trajets domicile-emploi,

**CONSIDERANT** que la mobilité constitue un point primordial à prendre en compte en matière de lutte contre la précarité et que cette dernière ne figure pas parmi les piliers d'action,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à ce qu'un rapport d'information soit transmis à l'Assemblée de Corse dans un délai de trois mois afin de faire état de l'avancement de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité.

**DEMANDE** à ce qu'une révision du plan de lutte contre la précarité soit planifiée suite à la restitution du rapport d'information afin d'ajouter un volet mobilité au plan précarité de l'Assemblée de Corse.

**DEMANDE** que dans la perspective de cette révision soit prévue une phase de concertation avec les acteurs de terrain afin de cerner les besoins du territoire et des publics ciblés. »

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 octobre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI